

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 17 juillet 2023

Date de l'annonce publique : 07/07/2023

Date de la convocation des conseillers : 07/07/2023

### Mode de participation

Présences	12	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompi-gnoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	1	Carelli, Sandra (conseillère), procuration donnée au conseiller REDING.
Absences	0	Excusés : Néant. Non excusés : Néant.
Référence		CC.2023-07-17 - 2.02
Point de l'ordre du jour		2.02
Objet		<b>Acte notarié - Acquisition par la Commune (parcelles sises à Peppange)</b>

### Le conseil communal,

Vu l'acte du 8 juin 2023, établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à une acquisition effectuée dans un but d'utilité publique, à savoir agrandir sa réserve foncière dans la zone Natura 2000 :

- Acte n° 23339 avec les consorts MOOTZ et LOOS: acquisition de divers prés sis à Peppange inscrits au cadastre de la Commune de Roeser, section D de Peppange comme suit :
  - Numéro 546, lieu-dit: "Peppange", pré, contenant 01 are 15 centiares
  - Numéro 547/350, même lieu-dit, pré, contenant 02 ares 63 centiares
  - Numéro 544/967, même lieu-dit, pré, contenant 15 ares 20 centiares ;

Considérant que l'acquisition a eu lieu pour et moyennant le prix de dix-neuf mille euros (19.000.-€) ;

Vu l'article 4/650/221100/99001 du budget communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver l'acte n° 23339 du 8 juin 2023, établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à l'acquisition de divers prés sis à Peppange effectuée dans un but d'utilité, à savoir agrandir sa réserve foncière dans la zone Natura 2000.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 1er août 2023

La 1ère échevine,  
Par délégation du bourgmestre du 25 juillet 2023

Le secrétaire ff,